



UNIVERSITÄTS-
BIBLIOTHEK
PADERBORN

Synonymes François, Leurs Différentes Significations Et Le Choix Qu'il En Faut Faire pour parler avec justesse

Girard, Gabriel

Rouen, 1788

59. Avertissement. Avis. Conseil.

[urn:nbn:de:hbz:466:1-60132](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:hbz:466:1-60132)

tort de faire. La question fait *avouer* le crime ; la repentance le fait *confesser*.

On *avoue* la faute qu'on a faite. On *confesse* le péché dans lequel on est tombé.

Il vaut mieux faire un *aveu* sincere, que de s'excuser de mauvaise grace. Il ne faut pas faire la *confession* à toutes sortes de gens.

Un *aveu* qu'on ne demande pas, a quelque chose de noble ou de sot, selon les circonstances & l'effet qu'il doit produire. Une *confession*, qui n'est pas accompagnée de repentir, n'est qu'une indiscretion insultante.

C'est manquer d'esprit, que d'*avouer* sa faute sans être assuré que l'*aveu* en sera la satisfaction ; & c'est une sottise d'en faire la *confession* sans espérance de pardon : pourquoi se déclarer coupable à des gens qui ne respirent que la vengeance ?

59. AVERTISSEMENT. AVIS. CONSEIL.

Le but de l'*avertissement* est précisément d'instruire ou de réveiller l'attention ; il se fait pour nous apprendre certaines choses qu'on ne veut pas que nous ignorions ou que nous négligions. L'*avis* & le *conseil* ont aussi pour but l'instruction, mais avec un rapport plus marqué à une conséquence de conduite, se donnant dans la vue de faire agir ou parler : avec cette différence entr'eux, que l'*avis* ne renferme dans sa signification aucune idée accessoire de supériorité, soit d'état, soit de génie ; au lieu que le *conseil* emporte avec lui du moins une de ces idées de supériorité, & quelquefois toutes les deux ensemble.

Les Auteurs mettent des *avertissements* à la tête de leurs livres. Les Espions donnent *avis*

de ce qui se passe dans le lieu où ils sont. Les peres & les meres ont soin de donner des *conseils* à leurs enfants avant que de les produire dans le monde.

Le Chanoine écoute l'*avertissement* de la cloche, pour savoir quand il doit se rendre aux heures canoniales. Le Banquier attend l'*avis* de son correspondant, pour payer les lettres de change, tirées sur lui. Le Plaideur prend *conseil* d'un Avocat, pour se défendre ou pour agir contre sa partie.

On dit des *avertissements*, qu'ils sont ou judicieux ou inutiles; des *avis*, qu'ils sont ou vrais ou faux; des *conseils*, qu'ils sont ou bons ou mauvais.

L'*avertissement* étant fait pour dissiper le doute & l'obscurité, il doit être clair & précis. L'*avis* servant à déterminer, il doit être prompt & secret. Le *conseil* devant conduire, il doit être sage & sincere.

Le cours des fonctions de la nature est un *avertissement* de l'état de notre santé, plus sûr que le raisonnement des Médecins. Tel manque d'*avis*, qui est en état d'en profiter; & tel en reçoit, qui ne sauroit s'en prévaloir. Autant que la vieillesse aime à donner de *conseils*, autant la jeunesse a de l'aversion pour en prendre.

Il faut que l'*avertissement* soit donné avec attention; l'*avis*, avec diligence; & le *conseil*, avec art & modestie, sans air de supériorité: car on ne fait point usage des *avertissements* placés mal-à-propos; l'on ne tire aucun avantage des avis qui ne viennent pas à temps; & la vanité, toujours choquée du ton de maître, empêche de faire aucune distinction entre la sagesse du *conseil* & l'impertinence de la

maniere dont il est donné, enforte que tout n'aboutit qu'à faire mépriser le *conseil*, & rendre le conseiller odieux.

Une personne d'ordre ne manque jamais aux *avertissements* dont on a remis le soin à sa vigilance. L'amitié fait donner *avis* de tout ce qu'on croit être avantageux & agréable à son ami. La sagesse rend extrêmement réservé à donner *conseil* : il faut toujours attendre qu'on nous le demande, & quelquefois même s'en dispenser malgré les sollicitations ; parce qu'un salutaire *conseil* peut déplaire, & être rejeté avec de certaines façons qui exposent à la tentation de souhaiter, pour son honneur, que celui pour qui l'on s'intéressoit d'abord, ne réussisse pas dans ses entreprises.

60. SENTIMENT. AVIS. OPINION.

Il y a un sens général qui rend ces mots synonymes, lorsqu'il est question de conseiller ou de juger : mais le premier a plus de rapport à la délibération, ou dit son *sentiment* ; le second en a davantage à la décision, on donne son *avis* ; le troisieme en a un particulier à la formalité de judicature, on va aux *opinions*.

Le *sentiment* emporte toujours dans son idée celle de sincérité, c'est-à-dire, une conformité avec ce qu'on croit intérieurement. L'*avis* ne suppose pas rigoureusement cette sincérité, il n'est précisément qu'un témoignage en faveur d'un parti. L'*opinion* renferme l'idée d'un suffrage donné en concours de pluralité de voix.

Il peut y avoir des occasions où un Juge soit obligé de donner son *avis* contre son *sentiment*, & de se conformer aux *opinions* de sa compagnie.